Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260605-D712026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 5 JUIN 2026 – 19 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 29 mai 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire – M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN — Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, RENAULT, URO

Absents excusés : Madame Patricia MOURET et Messieurs Philippe BELEGAUD, Fabien LIGER et Anthony OLLIVIER

Absente : Madame Gael LE JEUNE

Pouvoirs avaient été donnés par : Madame MOURET à Monsieur LE GOFF
Monsieur BELEGAUD à Monsieur PERU
Monsieur OLLIVIER à Monsieur LE ROUX

Secrétaire de Séance : Mme PRIGENT

DELIBERATION N° 71/2026

ELECTIONS SENATORIALES 2026 : ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS (COMMUNES + 1 000 HAB.)

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs qui se déroulera le 27 septembre 2026,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 mai 2026 fixant le nombre de délégués pour la commune de Grâces à 7 et le nombre de suppléants à 4,

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il est rappelé que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste paritaire, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260605-D712026-DE

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Michel LASBLEIZ et PERU et Mesdames Maud QUERE et Elodie PRIGENT.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Le secrétariat du bureau est assuré par Monsieur Pascal BONNEAU.

b) Élection des délégués

Une seule liste a été déposée. Elle est composée par Yannick LE GOFF, Patricia MOURET, Jean-Yves PERU, Stéphane BRIENT, Sylvain GIRONDEAU, Brigitte GARDIEN, Yvon LE ROUX, Anne-Marie KERHOUSSE, Patrick CRASSIN, Marie-Claude HUET AUBOIN, Michel URO.

Après un vote à bulletin secret et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés :

21 conseillers municipaux présents ou représentés ; 7 délégués à désigner, 4 suppléants, 1 liste déposée.

- nombre de bulletins : 21
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 21

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel, les délégués suivants :

M. Yannick LE GOFF, Mme Patricia MOURET, M. Jean-Yves PERU, Mme Stéphane BRIENT, M. Sylvain GIRONDEAU, Mme Brigitte GARDIEN, M. Yvon LE ROUX

Par conséquent, sont élus suppléants pour les élections sénatoriales du 7 septembre 2026 :

Mme Anne-Marie KERHOUSSE, M. Patrick CRASSIN, Mme Marie-Claude HUET AUBOIN, M. Michel URO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF

la Secrétaire de Séance,

Elodie PRIGENT